



**Helsana**

L'assurance-maladie de la Suisse.

TOP

---

Assurer des prestations  
complémentaires  
d'exception

# TOP

## Prestations et avantages en bref

Avec l'assurance complémentaire **TOP**, vous pouvez assurer des prestations ambulatoires importantes en Suisse et à l'étranger à un prix intéressant. Pour de nombreuses personnes de tous âges, celles-ci répondent à un vrai besoin, mais ne sont pas ou pas suffisamment couvertes par l'assurance de base obligatoire. TOP répond à ce besoin et obtient de ce fait d'excellentes notes dans la comparaison neutre des assurances de VZ VermögensZentrum depuis des années.



### Verres de lunettes et lentilles de contact

90%, max. CHF 150.-/an



### Traitements orthodontiques (appareils dentaires) jusqu'à 20 ans.

75% des coûts, max. CHF 10 000.-/an



### Traitements en cas d'urgence à l'étranger

Transport et sauvetage en Suisse et  
à l'étranger et rapatriement en Suisse.

#### Notre conseil

Cela fait des années que TOP obtient des notes maximales pour des prestations d'exception dans la comparaison neutre des assurances réalisée par l'organisme indépendant VZ VermögensZentrum.

#### Dans quelle situation avez-vous intérêt à souscrire cette assurance?

- Si vous avez des exigences accrues.
- Si vous souhaitez pallier d'importantes lacunes d'assurance de l'assurance de base obligatoire dans le domaine ambulatoire à un prix intéressant.

#### Vos avantages en un coup d'œil

<b>Protection à l'étranger</b>	Prise en charge des traitements à l'étranger en cas d'urgence médicale, des rapatriements en Suisse, ainsi que des sauvetages et des transports <b>Couverture complète en cas d'urgence</b>
<b>Verres de lunettes et lentilles de contact</b>	Contributions aux coûts des verres de lunettes, lentilles de contact, aides visuelles <b>90%, max. CHF 150.-/an</b>
<b>Médicaments et moyens auxiliaires</b>	Contributions aux coûts des médicaments non obligatoirement à charge des assurances-maladie et des moyens auxiliaires médicaux, tels que les appareils auditifs, les tensiomètres, les supports plantaires <b>Médicaments autorisés par Swissmedic: 90%, moyens auxiliaires 90 %, max. CHF 1000.-/an</b>
<b>Transport et sauvetage en Suisse</b>	Contributions aux coûts des transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence en Suisse, des transports de personnes malades en cas de transfert d'un hôpital à un autre <b>Max. CHF 100 000.-/an</b>
<b>Psychothérapie non médicale</b>	<b>75 %, max. CHF 3000.-/an</b>

Vous trouverez de plus amples informations sur:



0844 80 81 82



[helsana.ch/fr/top](https://helsana.ch/fr/top)



\* Cette brochure a valeur d'information et constitue une offre sans engagement.  
Sous réserve de modifications.